

EXTRAIT DE DELIBERATION N°11

**CFVU
DU 3 OCTOBRE 2024**

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 11
- Nombre de membres représentés : 1
- Quorum : 11

Relevé des délibérations de la CFVU du 13.06.2024

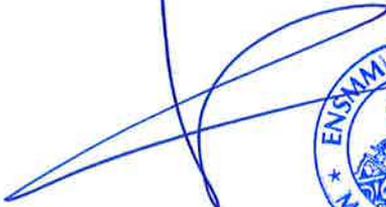
Les membres de la CFVU approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la CFVU du 13 juin 2024 (Cf. annexe n°1).

↪ **VOTE** :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 1
- **Suffrages exprimés** : 11
 - **Pour** : 11
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 3 octobre 2024

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DE
SUPMICROTECH

Séance du jeudi 13 juin 2024 – 14 h 00

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante. Il fait état des membres présents et des procurations. Le quorum (11 membres) est tout juste atteint.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU 21 MARS 2024**

Quelques corrections ont été demandées, l'une portant sur une phrase qui se répétait, l'autre concerne la phrase " Le Directeur adjoint demande l'avis aux membres de la CFVU" en bas de la première page qui sera retirée du PV puisque le vote a été effectué plus tard dans la séance. Une autre remarque est faite concernant les propositions faites sur les parcours Master (page 2). Le Directeur adjoint rappelle que ces propositions étaient relatives à l'organisation du passage des étudiants de SUPMICROTECH aux Masters. La phrase de délibération " **Les membres de la CFVU approuvent les propositions faites sur les parcours Master Smart Mechanics et GREEM**" est remplacée par " **Les membres de la CFVU approuvent les propositions d'organisation de double diplôme, à savoir l'intégration au semestre S9 pour le parcours Smart Mechanics (en remplacement du semestre d'option), et l'intégration au semestre S8 pour le parcours GREEM pour réaliser le semestre 2 du M1 et le M2.**"

Le Directeur adjoint soumet l'approbation du relevé de délibérations de la CFVU du 21 mars 2024 au vote, avec les modifications proposées.

Les membres de la CFVU approuvent le procès-verbal des délibérations de la CFVU du 21 mars 2024 (0 vote contre, 1 abstention).

(Votants : 10 ; suffrages exprimés : 12)

➤ **APPROBATION DES MONTANTS RELATIFS A LA CVEC (CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS)**

Le Directeur adjoint rappelle qu'il y a eu un premier appel à projets au mois d'octobre qui avait conduit à l'attribution de 18 784 € sur les projets déposés. Un nouvel appel à projets a donc été lancé en avril. 26 dossiers ont été reçus. La commission CVEC s'est réunie le 5 juin dernier. Le montant total des demandes s'élève à 22 133 €. Après étude des dossiers, la commission propose d'allouer un budget total de 18 293 €.

Les étudiants précisent qu'il y avait 3 clubs pour lesquels la demande était soumise à conditions (rugby, volley et football). Les demandes concernaient l'achat de matériel, mais les clubs n'avaient pas transmis l'inventaire demandé lors de l'appel à projets. Depuis, les inventaires ont été fournis. Parmi leurs demandes, le club de rugby avait stipulé l'achat de ballons. En raison d'une précédente attribution de crédits CVEC pour cet achat, la demande a été retirée par le club. Le budget demandé

est donc de 170 € au lieu des 405 €. La demande du club football spécifiait l'achat de matériel d'entraînement et de ballons. Il a été suggéré de retirer les ballons (coût de 224 €) de leur demande en raison du stock disponible. La demande du club football passe donc de 631 € à 407 €. Le club volley demandait 3 ballons de beach-volley, du matériel d'entraînement et l'achat de maillots personnalisés. La demande de maillots ayant été retirée, le budget demandé est de 181 €.

Une remarque est faite concernant la demande de tenues supplémentaires pour le club Cheerleader dont il est prévu un flochage à l'effigie de l'ENSMM et non pas de SUPMICROTECH. Il est précisé que la demande a été faite pour compléter les tenues existantes (donc avec le logo de l'ENSMM). Le Directeur adjoint suggère de refaire l'ensemble des tenues (au nom de SUPMICROTECH) et d'utiliser les maillots existants pour l'entraînement, mais cela nécessiterait un budget d'environ 1 200 € (une vingtaine de maillots). Il est fait remarquer qu'il serait dommage d'investir une somme importante compte tenu de l'état relativement neuf des tenues existantes (2 ans). Les étudiants suggèrent de refuser cette demande et de reporter le budget sur un autre projet. Le Directeur adjoint précise que l'image des Cheerleader intègre le domaine de la communication de l'École par leur visibilité au Gala, dans les communications. La mise en avant du logo SUPMICROTECH est donc importante. La proposition va être étudiée par les élèves (changement de logo et devis). La demande est reportée à la prochaine CVEC d'automne.

La demande relative à l'achat de tables de ping-pong a été refusée notamment en raison de la problématique du rangement et du risque de détérioration accélérée dû à une utilisation peu soigneuse. Pour pallier la demande, il est proposé d'installer 2 tables extérieures fixes (quantité à définir en fonction du budget). La proposition a été validée avec la responsable du service Patrimoine. L'emplacement reste à définir. Le financement pourrait être assuré par le reliquat des crédits CVEC et éventuellement un soutien du service Patrimoine.

Le Directeur adjoint soumet les propositions faites sur l'attribution des crédits CVEC aux membres de la CFVU.

Les membres de la CFVU approuvent les montants proposés relatifs à la CVEC à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 10 ; suffrages exprimés : 12)

➤ **AVIS SUR LE RÈGLEMENT DE SCOLARITE**

Le Directeur adjoint précise que 3 éléments principaux de modification sont proposés : sur les stages et les périodes en entreprise, sur la mobilité à l'international, l'introduction du module "découverte de l'environnement socioculturel".

Concernant les stages et les périodes en entreprise, le nouveau responsable, Éric Mérat, a souhaité réunir un groupe de travail afin de réfléchir sur l'évolution des stages et d'identifier les points d'amélioration possibles.

La première tâche du groupe de travail était d'étudier le règlement de scolarité. Il en résulte une proposition d'introduire dans le règlement le stage de découverte. Le Directeur adjoint rappelle que **ce stage est obligatoire pour tous les élèves admis sur titre arrivant par le semestre orange** (en raison de l'absence de stage de 2^{ème} année pour ces étudiants). L'inscription de ce point dans le règlement de scolarité est donc nécessaire. **Il sera précisé que ce stage peut être réalisé entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année ou entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année.**

L'autre point concerne les évaluations des stages, l'article traitant de l'application de points de pénalités pour tous les rapports rendus en retard a été supprimé en raison de son application variable selon les jurys. En remplacement, il est précisé dans le règlement que tout retard de rapport entraînera le redoublement du semestre de stage.

En page 3 du règlement FISE, **la correction suivante est apportée : "Concernant la soutenance [...] l'étudiant pourra prétendre de réaliser à nouveau l'exercice devant le jury..."** (les mots "à nouveau" sont supprimés).

Le Directeur adjoint poursuit avec la notion de "deuxième chance". À l'issue des évaluations de stages, si une des notes obtenues sur le rapport ou la soutenance est inférieure à 10/20, une seconde chance est proposée, une et une seule. En revanche, si la note de période en entreprise est inférieure à 10/20, il ne peut y avoir de seconde chance. Il est précisé dans le règlement qu'un délai de 15 jours est proposé pour effectuer cette deuxième chance. Ce délai est discuté. **Il est suggéré de l'augmenter à 21 jours.**

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur les propositions de modifications du règlement scolaire concernant les stages et les périodes en entreprise.

Les membres de la CFVU approuvent les modifications des règlements de scolarité FISA et FISE relatives aux stages et aux périodes en entreprise à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 10 ; suffrages exprimés : 12)

Le Directeur adjoint poursuit avec la mobilité à l'international. Il rappelle que l'objectif est de s'aligner sur les recommandations de la CTI. Jusqu'à maintenant, la durée de la mobilité était de 17 semaines en FISE et 12 en FISA. Les propositions de modifications sont les suivantes :

- passer la mobilité à l'international en formation FISE à 16 semaines
- passer la mobilité à l'international en formation FISA à 9 semaines

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur les propositions de modifications du règlement scolaire concernant les durées de la mobilité à l'international.

Les membres de la CFVU approuvent les modifications des règlements de scolarité FISA et FISE relatives aux durées de la mobilité à l'international à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 10 ; suffrages exprimés : 12)

Le Directeur adjoint précise que les modifications relatives à la mobilité à l'international seront appliquées à tous les étudiants n'ayant pas encore réalisé cette période à l'étranger.

Concernant l'engagement des étudiants dans l'École, le Directeur adjoint rappelle qu'il est difficile de mettre en place un système de valorisation adapté. À ce jour, seul le PIC existe, mais ne s'avère plus adapté. Dans les éléments de réflexion pris en compte, la sensibilisation à la recherche a été prise en compte selon les recommandations de la CTI ; de même que la participation des étudiants envers les événements liés aux entreprises. Un groupe de travail s'était réuni pour construire des propositions. Ce point avait été abordé lors de la CFVU du mois de mars 2023. Un point a été présenté lors de la dernière CFVU sur ce sujet. L'idée est d'introduire un nouveau module afin de valoriser l'engagement des étudiants. La proposition faite est d'avoir un module obligatoire dans l'ensemble de la formation. Ce module est ouvert dès la 1^{ère} année, et doit être validée avant la fin de la 3^{ème} année. Le module comprend 3 volets (entreprise, recherche, culturel et social) et permet de prendre en compte l'engagement étudiant. Ce module ne contient pas d'enseignement.

Les obligations du volet social et culturel sont de réaliser 30 heures d'investissement sur 3 ans dans une ou des associations ou une ou des activités listées. La liste proposée n'est pas exhaustive. Toute proposition pourra être étudiée. Il est demandé d'ajouter l'engagement politique dans la liste d'activité. Le salariat des étudiants sera également valorisé. Une fiche de signatures devra être fournie en fin de cursus. D'autres solutions de "contrôle" sont à étudier. **La désignation du volet "social et culturel" évolue en volet "engagement".**

Concernant le volet Entreprise, les obligations sont les suivantes : avoir réalisé au moins 1 atelier "soft skills", avoir fait au moins 1 visite d'entreprise, participer à au moins 3 conférences industrielles, participer à au moins 2 forums entreprises. Une fiche d'évaluation concernant les forums est à élaborer (échange avec au moins 3 entreprises). Pour la formation FISA, la liste est réduite à 1 conférence industrielle et 1 forum uniquement.

Concernant le volet Recherche, il est demandé de valider 5 points au total parmi la liste suivante (chaque "activité" ayant une pondération propre) : visite de laboratoire, présence à un séminaire de recherche, présence à une soutenance de thèse, présence à des soutenances de Master, encadrement d'une visite de laboratoire, faire un stage en laboratoire. La liste n'est pas exhaustive et d'autres activités pourront être valorisables. La pondération est discutée. **Il est suggéré de passer la visite de laboratoire à 2 points, la présence à une soutenance de Master à 1 point.** Un débat a lieu sur la valorisation du volet recherche qui semble déséquilibré par rapport aux autres volets. Il est rappelé que cette volonté d'attirer les étudiants à s'intéresser aux activités de recherche est nouvelle. La CTI demande que tous les étudiants reçoivent une sensibilisation à la recherche. Ce qui est proposé est une première version qui évoluera dans le temps. L'idée initiale était de créditer ce module de 2 crédits ECTS, qui serait « pris » sur le dernier semestre de formation (PFE), mais le groupe de travail sur les stages a exprimé son désaccord sur ce point. **Il est donc proposé de ne pas intégrer la validation des crédits de ce module, mais plutôt sous la forme d'un "passeport" obligatoire pour valider la formation. La désignation "Passeport découverte" est retenue.** Le terme "soft skills" apparaîtra dans la description de ce passeport. Il n'y aura pas d'évaluation, mais une validation obligatoire. L'obtention du "Passeport découverte" est obligatoire pour valider le diplôme. Ce point sera ajouté dans le règlement intérieur en précisant qu'il est possible, en cas de non-validation du passeport, de l'obtenir sous 2 ans après la fin de la formation (nécessité d'une réinscription).

Le Passeport découverte sera mis en place dès la rentrée 2024 pour les 1^{ère} année.

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur les propositions faites sur le "Passeport découverte".

Les membres de la CFVU approuvent les modifications des règlements de scolarité FISA et FISE relatives au Passeport découverte (3 votes contre, 0 abstention).

(Votants : 10 ; suffrages exprimés : 12)

Les étudiants s'étant opposés, il leur est demandé d'exprimer leur argumentaire. La valorisation de l'engagement n'en est pas réellement une. Il apparaît que les forums entreprises risquent d'être entachés par le fait de faire signer un document justificatif. Au niveau de la recherche, il est avancé que ce n'est pas en imposant une activité que cela générera une affinité pour ce domaine. Cela doit rester une découverte. L'obligation d'obtenir le passeport est soulignée.

Le vote des étudiants surprend quant à leur volonté de valoriser leur engagement et leur ouverture d'esprit. Un débat s'ensuit. Le Directeur adjoint insiste sur la nécessité de former les étudiants aux "soft skills", à les pousser à avoir une ouverture d'esprit suffisamment large pour évoluer dans leur futur, d'où la nécessité de rendre le passeport obligatoire.

Une question est posée quant au support autorisé pendant les examens. Certains étudiants prenant des notes sur un support numérique, ils demandent si ce type de support peut être autorisé. Les supports numériques ne sont pas autorisés durant les épreuves, mais les étudiants peuvent imprimer leurs notes. Seuls les supports "papier" sont autorisés.

Le Directeur adjoint poursuit avec un point demandé par Stéphane Gauthier, référent sécurité au niveau de l'atelier de fabrication. Le point porte sur les équipements de sécurité obligatoires à l'atelier, en salle blanche, voire en salle de matériaux. La proposition qui est faite est la suivante :

- Les EPI obligatoires pour chaque personne susceptible d'utiliser les moyens de fabrication à l'atelier SUPMICROTECH sont :
 - Un bleu de travail personnel (les commandes sont gérées par le BDE pour les premières années initiales et ITII)
 - Des surchausses de sécurité mises à disposition au sein de l'atelier
 - Des lunettes de protection mises à disposition au sein de l'atelier
- Les EPI obligatoires (mis à disposition dans le SAS) pour chaque personne susceptible d'entrer en salle blanche de SUPMICROTECH sont :
 - Une blouse de protection
 - Une charlotte
 - Des gants
 - Des surchausses

- Des lunettes de protection

Le Directeur adjoint précise que le port des EPI est donc une réelle obligation.

Une remarque est faite sur la recommandation de porter des chaussures de sécurité ou des surchausses pour un TP de matériaux sur les polymères. Un stock de surchausses pourrait être disponible en salle de TP de matériaux. Le Directeur adjoint prend note.

Le Directeur adjoint propose d'inscrire ces obligations dans les annexes du règlement de scolarité. Les membres de la CFVU valident.

➤ **APPROBATION DES PROGRAMMES DE FORMATION FISA**

Le travail de la réforme des formations par apprentissage se poursuit depuis 3 ans. La CTI a exprimé des remarques sur ces formations, notamment le fait que le volume horaire total de formation est de 1 800 heures en FISA, ce qui est à la limite supérieure de ce que préconise le R&O 2022. Cette remarque a été soulevée en tant que point faible de la formation dans le rapport. Ce point a donc été pris en compte dans le travail de réforme. De plus, la démarche de réforme a été orientée "Approche par compétences".

Les éléments principaux sont les suivants :

- un volume horaire autour de 1 700 heures par apprenti
- l'introduction d'un projet pluridisciplinaire en 3^{ème} année
- l'introduction d'une LV2 en 3^{ème} année (la CTI demande que l'École propose une LV2, pouvant éventuellement être optionnelle. Il est proposé que la LV2 soit un module obligatoire dans la formation)

Les maquettes proposées sont structurées autour de 5 blocs de compétences.

Le programme de formation pour la spécialité MD présente environ 30 % de SHS, ce qui est supérieur aux recommandations de la CTI.

Le programme de formation pour la spécialité MECA présente un rééquilibrage offrant plus de place au socle scientifique.

Les nouveaux programmes de formation seront mis en place dès la rentrée 2024 pour les 1^{ère} année.

Le Directeur adjoint soumet les programmes de formation FISA au vote.

Les membres de la CFVU approuvent les programmes de formation FISA à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 7 ; suffrages exprimés : 9)

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Directeur adjoint mentionne que deux informations sont portées aux questions diverses.

L'enquête des évaluations des enseignements est ouverte. Le Directeur adjoint appelle à la communication sur ce point. Les étudiants sont vivement invités à répondre à l'enquête. Le Directeur adjoint demande aux représentants des étudiants de relayer l'information au BDE afin qu'une communication soit faite dans ce sens. L'enquête sur l'évaluation des enseignements est ouverte pendant 3 semaines.

Une demande a été faite par le BNEI concernant une enquête en lien avec la CVEC visant les étudiants. Le Directeur adjoint transmettra le document à l'ensemble des élèves. Il demande aux représentants des étudiants de communiquer sur ce point.

Une demande est faite sur la possibilité de transformer des heures de cours en heures TP ou TD. Le Directeur adjoint répond que la problématique se situe au niveau des ressources humaines disponibles (au sens financier du terme). Une transformation de faible volume horaire pourrait être envisagée. Les demandes sont à discuter. La question de l'autoformation est soulevée. Le Directeur adjoint indique que le sujet de la pédagogie par projet sera discuté à partir du mois de juillet pour que ce type d'enseignement soit inclus dans la formation, notamment dans le cadre de la démarche

par compétences. La pédagogie par projet semble être la démarche la plus adaptée actuellement, mais la CTI impose un volume de 1 800 heures obligatoires, heures de présence face aux étudiants.

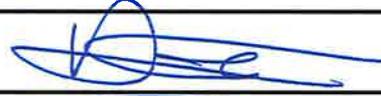
Le Directeur adjoint remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 17 h 30.



**LISTE D'EMARGEMENT DE LA CFVU DE
SUPMICROTECH**

le Jeudi 13 juin 2024 - 14h

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe	<i>Excusé Procuration à S.BURE</i>	
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum		
PHAN HUY Kien		
RAMASSO Emmanuel		
SKEET-BURE Sarah		